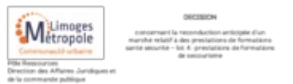


Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



N° 27843

#### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 510-2 et L. 510-10 ;

Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 avril 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°13 du conseil communautaire en date du 24 décembre 2021 relative à la justification 2021 des achats ;

Vu l'article 3 du Cahier d'Engagement du marché n° 2020-FORSEC-00 relatif le 18 septembre 2020, à la Procédure Cadre de la Haute-Vienne (sur le site des Lignes - B210) (le

concernant les prestations de formations de secourisme, certes sans montant maximum mais avec un montant maximum annuel de 12 000 euros HT) ;

Vu l'acte d'engagement (A.E.) du marché relatif au contenu des articles 5 relatif à la durée de l'accord-cadre ;

Vu la décision de reconduction anticipée n° 2021 relative le 5 mars 2021 pour la troisième année du marché ;

CONSIDERANT que les besoins en formations secourisme, en constante augmentation, ont

généralisé aux services de secours départementaux, à côté notamment initialement, des

communes ayant conduit à l'absence du montant maximum du marché avant la fin de la

durée ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 5.2 + Reconduction + du C.A.E., le Président adjointe, outre

peut, par décision expresse, reconduire le marché par anticipation en cas d'absence du

montant maximum avant la fin de la durée de validité ;

#### DECIDE

L'accord-cadre n°2020-FORSEC-00 relatif à des prestations de formations de

secourisme est reconduite par anticipation ;

En conséquence, le 4<sup>th</sup> arrêté définitif des modifications de la présente décision, à

l'exception Procédure Cadre de la Haute-Vienne, relative du marché ;

Fait à Limoges,


Le Président du conseil communautaire  
M. F. RESSOURCES

Sylvain ROUES S.P.C.  
Signé électroniquement le 12/02/2026

## DÉCISION

# Décision concernant la reconduction anticipée d'un marché relatif à des prestations de formations santé sécurité – lot 4 : prestations de formations de secourisme

1 DOCUMENT - Publié le 12 Février 2026

 27843.pdf  
(.pdf, 246,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER